

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

DDM-2023-199 :

Date : 24/10/2023

Objet : Convention de formation professionnelle des acteurs du champ social de la maison du projet : « choc de culture »

Publiée le

24 OCT. 2023

En application de la délibération du Conseil Municipal DEL-2020-0035 en date du 27 mai 2020, portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire de Grigny,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la commande publique et son article R.2122-8,

Considérant la politique sociale de la ville de Grigny,

Considérant, les termes de la proposition formulée par l'association Elan Interculturel, représentée par sa Directrice Adjointe, Madame Clara MALKASSIAN, sise 24 quai d'Austerlitz à PARIS (75013), à la commune de Grigny, représentée par son Maire, Monsieur Philippe RIO, sise 19 route de Corbeil à GRIGNY (91350),

Décide,

D'accepter la proposition de l'association pour animer une formation à destination des professionnels intervenant sur le champ du social sur le quartier de Grigny 2 autour des problématiques liées aux relations interculturelles dans les pratiques professionnelles,

De signer le contrat correspondant pour un montant global et forfaitaire de 3 000,00 € net,

Précise que la formation se déroulera à la maison du projet sur 2 jours, les 04 et 05 décembre 2023,

Dit que les crédits sont inscrits au budget communal,

Précise que la présente décision sera transmise au représentant de l'État et inscrite au registre des délibérations, qu'un extrait en sera publié sur le site internet de la Commune, et qu'elle fera l'objet d'un compte rendu lors du prochain Conseil Municipal.

Le Maire,

Philippe RIO



La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification

Hôtel de Ville BP 13 - 91351 Grigny Cedex - Tél. : 01 69 02 53 53 - Fax : 01 69 43 60 55

Site internet : <http://www.grigny91.fr> - Adresse électronique : courriers.ville@grigny91.fr